

# Présence internationale

Bulletin numéro 91  
Printemps 2013

## SOMMAIRE

Edito	p.2
Journal du procès pour génocide au Guatemala	p.3
Ouverture d'une antenne régionale au Nord du Mexique	p.4-5
Alba Cruz en France pour la journée des droits des femmes	p.6
Formation à l'intervention civile de paix	p.7
PBI France	p.8



Femmes ixils durant le procès pour génocide au Guatemala, avril 2013

**PBI section française**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris  
Tél. : 01 43 73 49 60  
Email : [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)  
[www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

**« Nous sommes face à des faits de transcendance internationale et nous exigeons une sentence condamnatoire et forte qui prenne en compte et revendique la mémoire historique des victimes de la région ixil. Tous les témoins que vous avez pu entendre ont exprimé ce besoin de justice afin que cela ne puisse pas se reproduire. »**

Edgar Pérez, avocat de l'AJR, association des témoins de massacres au Guatemala, lors de sa déclaration finale au procès pour génocide, 9 mai 2013

**pbi**  
un espace pour la paix

**Peace Brigades International** est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

## Décision historique : Ríos Montt condamné pour génocide au Guatemala

Le 10 mai 2013, après deux mois d'un procès mouvementé (*voir article page 3*), le général Ríos Montt a été condamné pour génocide et crimes contre l'humanité au Guatemala pour le massacre de 1 771 Indiens ixils durant sa présidence *de facto* (1982-1983) resté tristement célèbre pour la mise en place de la politique de la « terre brûlée » ayant conduit à l'extermination de milliers de Mayas.

30 ans après les faits, c'est donc une décision historique pour ce pays centraméricain toujours miné par la violence et l'impunité, dont la population civile a payé un lourd tribut durant le conflit armé (1960 – 1996 : 200 000 morts et 45 000 disparus). C'est également une décision historique pour l'Amérique latine et le monde puisque c'est la première fois que des crimes de génocide sont jugés et condamnés par un tribunal national.

Les fortes pressions exercées sur les nombreux témoins des massacres, les avocats, les juges et l'ensemble du système judiciaire n'ont pas empêché le Guatemala d'écrire cette nouvelle page de son histoire et de donner ainsi une grande leçon de justice au monde entier.

L'avocat Edgar Pérez, accompagné par PBI depuis 2009 (*voir Présence Internationale 90*), a courageusement défendu l'Association pour la Justice et la Réconciliation (AJR) qui réunit les familles de victimes du génocide. Les volontaires de PBI ont été présents tout au long du procès dans la salle d'audience du tribunal et aux côtés de cet avocat pour l'escorter lors de ses déplacements quotidiens. Leur présence sur le terrain tout comme le soutien des membres de PBI France et lecteurs de ce bulletin ont contribué, chacun à leur niveau, au cheminement de la justice et à cette décision finale.

C'est en mars 1983, il y a 30 ans, que dans ce même pays dirigé par Ríos Montt s'installe la première équipe des Brigades de Paix Internationales qui se demandait comment cette présence internationale pourrait fonctionner et protéger réellement les défenseurs dans un contexte de violence exacerbée et de répression aveugle. C'est ici que l'accompagnement protecteur fait ses premiers pas et qu'il prouve son efficacité face aux menaces directes de nombreux groupes étatiques et para étatiques. PBI Guatemala accompagne les familles des disparus réunies au sein du GAM (Groupe d'Appui Mutuel), les réfugiés au Mexique qui retournent sur leurs terres et participe à la naissance de nombreux mouvements sociaux. Le Projet Guatemala fermera en 1999, trois ans après la signature des Accords de paix, avant de se réinstaller en 2003 face à la recrudescence des attaques contre les défenseurs.

PBI Guatemala qui accompagne aujourd'hui 11 organisations et individus a fêté ses 30 ans en mars 2013 à l'occasion d'une réunion en présence de plusieurs accompagnés. Si le début du procès pour génocide était déjà un motif de satisfaction, l'augmentation des attaques et menaces contre les défenseurs était également dans tous les esprits. Au cours des derniers mois, plusieurs dirigeants associatifs et journalistes ont été tués - notamment le syndicaliste Carlos Hernandez membre de l'association paysanne Camoteca, accompagné jusqu'en 2012, assassiné le 8 mars 2013. C'est pourquoi la présence des volontaires de PBI reste nécessaire pour permettre aux défenseurs de poursuivre leur mission et d'ouvrir de nouveaux espaces pour la paix.

*Martin Willaume*

## Journal du procès pour génocide au Guatemala

*Ce procès emblématique a pu débiter grâce à la perte de l'immunité parlementaire de Ríos Montt et à la bonne volonté des opérateurs de la justice locale. Après les premières condamnations en 2011 de militaires pour le massacre de Dos Erres, ce procès voulait remonter la chaîne de commandement pour montrer que ces massacres répondaient à une volonté d'Etat et relevaient du crime de génocide. 30 après les faits, 12 après le début des poursuites judiciaires, le général Ríos Montt s'est assis sur le banc des accusés pour écouter plus de 120 témoins et de nombreux experts. Malgré les tentatives d'obstruction judiciaire, le tribunal a mené à bien ce procès et condamné l'ancien chef d'Etat. Retour sur quelques dates clés de ce procès.*

19 mars 2013 : le procès pour génocide et crimes contre l'humanité débute contre le général Efraín Ríos Montt et son chef des services de renseignement, José Mauricio Rodríguez Sánchez, pour les assassinats de 1 771 Indiens ixils. La salle d'audience du tribunal est comble avec la présence de nombreux représentants mayas. La juge Jazmín Barrios présente les chefs d'accusation et doit faire face à une première tentative de récusation de la part de la défense qui essaye en vain de mettre en doute son impartialité et de la décharger du dossier afin de provoquer un report du procès.

2 avril 2013 : après les témoignages des survivants des massacres décrivant dans leur propre langue l'assassinat sauvage de leurs proches, plusieurs femmes ixils parlent à visage couvert des viols commis en groupe. Ces formes de violence extrême et particu-



Ríos Montt lors de sa déclaration finale devant le tribunal, 9 mai 2013

lièrement cruelle ont causé de graves lésions physiques et psychologiques pour ces femmes et ces jeunes filles réduites à l'état de trophées de guerre et d'esclaves sexuels. Leur témoignage brut émeut le tribunal.

4 avril 2013 : après les témoins, les experts se succèdent pour décrire les uns après les autres la mécanique de l'horreur et de l'extermination. Des anthropologues démontrent l'identification de fosses communes et de restes de nombreux disparus, confirmant les témoignages des survivants. La sociologue Marta Arzu décrit par le détail les racines historiques du racisme profondément ancré dans la société guatémaltèque qui a conduit à la destruction partielle d'un groupe ethnique comme l'avait déjà présenté le rapport de la Commission d'éclaircissement historique en 1999.

19 avril 2013 : la juge Carol Flores demande l'annulation du procès pour génocide en invoquant le refus de

présenter des preuves à décharge. Cette décision suspend les audiences qui arrivaient à leur terme et menace de revenir à une étape préliminaire du procès et d'annuler toutes les avancées récentes. Cette annonce fait suite à une campagne intense de diffamation menée dans les médias du pays: de nombreuses voix influentes s'élèvent contre le procès et demandent d'y mettre fin pour préserver soi-disant la cohésion nationale. Le mouvement social est bouleversé et conteste cette annulation illégale sur laquelle doit statuer la Cour constitutionnelle.

2 mai 2013 : après plusieurs journées d'incertitude, la Cour constitutionnelle ne reconnaît pas l'annulation du procès et ordonne de reprendre les audiences.

9 mai 2013 : durant les déclarations finales, l'avocat Edgar Pérez rappelle la

planification des massacres au plus haut niveau et les « graines de discrimination » qui ont servi à définir le peuple ixil comme l'ennemi absolu. Le représentant de l'AJR déclare ne pas rechercher la vengeance mais la justice, la paix et la dignité pour tout le peuple maya. Ríos Montt proclame son innocence. Le Ministère public sollicite une peine de 75 ans pour chaque accusé.

10 mai 2013 : après 26 jours d'audience et en dépit des nombreuses tentatives de récusation permanente de la défense et d'une annulation temporaire des audiences, ce procès arrive à son terme. La juge Jazmín Barrios annonce la condamnation de Ríos Montt à 80 ans de prison pour génocide et crimes contre l'humanité. Le chef des renseignements est innocenté. Le général est escorté directement vers la prison alors que la salle chante en l'honneur des disparus le poème « *Solo queremos ser humanos* » (« nous voulons seulement être humains ») en maya et en espagnol.

## Ouverture d'une antenne régionale de PBI au Nord du Mexique

Comme annoncé dans le dernier numéro de *Présence Internationale*, un bureau régional du *Projet Mexique* ouvrira en 2013 dans le Nord du Mexique pour couvrir les Etats de Chihuahua et Coahuila. Elsa Pierre, volontaire française en mission depuis janvier, travaille sur l'analyse du contexte dans cette nouvelle région et nous présente les enjeux de ce nouveau déploiement de PBI.

Depuis plusieurs années, dans le contexte de « guerre contre le narcotrafic » déclarée par l'ancien président Felipe Calderón, la violence au Mexique s'est accrue et propagée dans tout le pays. PBI Mexique a reçu des demandes d'accompagnement croissantes d'organisations de la société civile sollicitant notre présence dans des Etats où nous n'avions pas encore travaillé. Après une évaluation des 10 années de notre présence dans l'Etat de Guerrero et au vu de la situation des défenseurs, le *Projet* a décidé d'y fermer l'équipe de terrain fin 2011. Mais elle a choisi de continuer l'accompagnement de façon plus stratégique, par une incidence plus politique, des communiqués de presse sur l'avancement du travail des défenseurs, leurs difficultés, et des accompagnements physiques ponctuels dans des situations bien particulières.

rencontré des organisations de la société civile travaillant pour la défense des droits de l'Homme ; celles-ci ont expliqué leur propre travail, la conjoncture locale qui les affecte périodiquement dans leur recherche de justice ainsi que leurs difficultés avec les autorités fédérales et locales. PBI a exprimé aux autorités sa préoccupation sur la situation des défenseurs dans leurs Etats.

Les thématiques travaillées dans le Nord ont poussé PBI Mexique à ouvrir une équipe non pas dans un seul Etat, mais dans deux, pour ainsi former une équipe régionale du Nord-Mexique, couvrant les Etats de Chihuahua et Coahuila à partir de l'été 2013. Plusieurs raisons ont amené le projet à choisir ces Etats. La militarisation des forces de l'ordre et un taux élevé de violence liés au crime organisé ont durement aggravé la violation des droits de l'Homme au Nord du pays: disparitions forcées, torture, détentions arbitraires et exécutions extra-judiciaires sont des problématiques de la vie quotidienne des habitants de ces régions.

Etant frontaliers avec les Etats-Unis, ces deux immenses Etats sont des points clés dans le flux de migration. Les migrants illégaux qui arrivent tous les jours par centaines sur les toits des trains en provenance du Sud, voient leurs droits complètement bafoués et sont la cible constante d'un important trafic humain tristement lucratif. Par ailleurs, ces Etats



Photos de disparus, Chihuahua

L'équipe s'est ensuite installée dans le District Fédéral (DF) pour commencer un long travail d'analyse des demandes provenant d'autres Etats et pour partir en mission exploratoire pendant l'année 2012. Quatre volontaires se sont répartis par équipes de deux dans les Etats de Basse Californie du Nord, Chihuahua, Coahuila, l'Etat du Mexique, Puebla et Tlaxcala. Ils ont

possèdent leurs propres problématiques socio-économiques et culturelles de droit du travail, différentes de celles du Sud du pays. Entre les mines de Coahuila et les *maquiladoras* de Chihuahua, les *jornaleros* (travailleurs migrants saisonniers) ont des conditions de travail déplorables et les entreprises ne respectent pas les standards internationaux de protection de

droits du travail. L'Etat du Chihuahua souffre depuis quelques décennies d'une problématique de violence envers les femmes et d'un taux élevé de féminicides dans la ville de Ciudad Juárez. Enfin, la situation de la liberté de presse est critique: pour protéger leur vie, beaucoup de journalistes pratiquent l'autocensure.

De par leur travail de dénonciation et leurs campagnes publiques contre certaines mesures ou contre le silence du gouvernement, les organisations de la société civile travaillant pour la défense des droits de l'Homme sont dans une situation de risque élevé: elles sont cibles de harcèlement, diffamation publique, menaces, violations de domicile, surveillance et agressions physiques. Plusieurs d'entre elles bénéficient de mesures conservatoires octroyées par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, mais rencontrent des difficultés à les faire appliquer par l'Etat.

Les objectifs de PBI dans ces Etats sont les suivants:

- rendre visible le travail, les problèmes et les risques des organisations des droits de l'Homme
- renforcer le travail des organisations à travers un réseau d'alerte international et promouvoir des rencontres entre organisations d'autres Etats.
- promouvoir la reconnaissance du travail des défenseurs des droits de l'Homme de la part du gouvernement
- donner des formations en matière de sécurité aux organisations afin d'augmenter leur stratégie d'auto-protection.
- ouvrir des espaces entre défenseurs et autorités.

*Elsa Pierre*

### Trois questions à Marianne Bertrand, représentante européenne du Projet Mexique

#### Comment a débuté ton engagement au sein de PBI?

Après un master en Sécurité Internationale à Sciences Po, je cherchais une ONG qui me permette de partir travailler sur le terrain, au Mexique ou en Amérique centrale (où j'ai vécu presque toute ma vie) et sur la résolution des conflits. Un peu par hasard je suis tombée sur PBI. Au début j'ai surtout été séduite par le principe de non-ingérence et par l'idée que la présence de civils internationaux peut dissuader la violence politique. Je travaille depuis 2008 avec le projet Mexique (MEP), d'abord impliquée comme volontaire et ensuite comme salariée sur différents postes. Depuis décembre je représente le MEP en Europe.

#### Quel est ton rôle de représentante européenne?

Je représente le projet au niveau des institutions de l'Union Européenne et de l'ONU. Je dois formuler la stratégie de plaidoyer au niveau européen, sensibiliser les gouvernements et institutions européennes aux risques qu'encourent les défenseurs au Mexique et obtenir de leur part des actions en faveur de leur protection. L'accompagnement sur le terrain ne serait pas effectif sans un Réseau d'Alerte qui peut intervenir en cas d'urgence et qui élève continuellement le coût politique d'une attaque contre un défenseur. Les groupes nationaux de PBI servent aussi à cela. Je suis censée coordonner avec eux le travail de plaidoyer en relayant l'information venant du terrain, en apportant des conseils et en organisant avec eux des activités de soutien aux défenseurs que nous accompagnons au Mexique (tournées, réunions avec les ministères, évènements...).

#### Quels sont les enjeux actuels de plaidoyer du MEP au niveau européen?

Premièrement le discours du nouveau gouvernement en place au Mexique depuis décembre 2012 est plus ouvert et

respectueux envers les droits humains. L'image internationale du Mexique s'est améliorée. Cependant, sur le terrain la situation n'a pas vraiment changé. Les défenseurs continuent à subir attaques, menaces, surveillance et à travailler dans un contexte très violent. Le premier défi consiste donc à montrer au réseau d'alerte européen ce qu'il se passe réellement au Mexique. Prenons l'exemple d'une loi que le MEP a particulièrement promu, celle du Mécanisme de Protection Gouvernemental pour les Défenseurs de Droits Humains. Bien qu'aujourd'hui la loi et les institutions permettant de la faire fonctionner, existent, dans la pratique elle ne s'implémente pas et manque de moyens. En octobre prochain le pays sera évalué par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU au cours de son Examen Périodique Universel. La communauté internationale recommandera au Mexique plusieurs mesures afin d'améliorer le respect des droits humains. Rendre visible et alerter sur le risque vécu par les défenseurs est donc prioritaire.

Deuxièmement nous observons de plus en plus que ceux et celles qui défendent les droits des communautés indiennes et paysannes face aux mégaprojets et au modèle de développement occidental sont les plus réprimés. Or beaucoup des entreprises qui investissent au Mexique sont européennes. Le défi consiste à promouvoir les différents critères et normes qui existent au niveau du droit international et d'engager les gouvernements européens à œuvrer pour que les entreprises provenant de leurs pays en soient plus respectueuses.

Enfin le MEP, après une analyse détaillée de la situation des défenseurs au Mexique et un travail exploratoire d'un an, a décidé d'ouvrir une nouvelle équipe régionale qui accompagnera dans les Etats de Chihuahua et Coahuila. Cela nous demande d'assurer que le réseau d'alerte soit informé, connaisse les nouvelles problématiques et organisations que nous accompagnons et qu'il soit prêt à réagir à de nouvelles urgences.

## L'avocate Alba Cruz en France pour la journée des droits des femmes

L'avocate mexicaine Alba Cruz a été invitée par le barreau de Paris pour participer à la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2013. Elle a pris part à plusieurs événements de haut niveau avec d'autres avocates du monde entier et présenté l'ouvrage *Dignas en français* à l'occasion d'une conférence sur les défenseuses mexicaines.

Déjà venue en France en 2010 et 2012 à l'invitation de PBI (voir *Présence Internationale* 81 et 89), Alba Cruz était de nouveau parmi nous en mars dernier à l'occasion de la journée des droits des femmes. Invitée par le barreau de Paris, avec lequel PBI France travaille étroitement pour assurer la sécurité des avocats et des défenseurs, elle a participé à une conférence à la maison du barreau auprès de quatre consœurs de renom : l'Irannienne Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix 2003, la Brésilienne Valenia Paulino, l'Américaine Christina Swarns et la Russe Karinna Moskalenko.



Alba Cruz avec Christiane Férahl-Schuhl, bâtonnier de Paris

Le barreau de Paris souhaitait mettre à l'honneur ces femmes engagées dans la défense des droits pour leurs contributions pour la justice et leurs accomplissements en tant que femmes qui ont dû chacune faire face à de nombreux obstacles dans la poursuite de leur carrière d'avocates.

Alba Cruz dirige Codigo DH, le Comité de Défense Intégrale des Droits de l'Homme dans l'Etat de Oaxaca qui a suivi de près les cas de disparition et de torture constatés à Oaxaca lors des manifestations de 2006-2007. Le travail d'Alba Cruz lui a valu de rece-

voir plusieurs menaces, récemment en avril 2013. Codigo DH dénonce les graves violations des droits de l'Homme dans cet Etat du Sud et accompagne aujourd'hui les communautés de San Dionisio del Mar opposées à l'installation d'un projet éolien sur leurs terres (voir encadré).

La tournée en France d'Alba Cruz a été l'occasion de présenter la version française du recueil de témoignages *Dignas* (dont vous pouvez commander un exemplaire en renvoyant le bulletin joint à ce numéro). Lors d'une conférence organisée à la maison de l'Amérique latine avec l'ACAT France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), Alba Cruz a évoqué le sort des femmes défenseuses des droits humains au Mexique et les menaces auxquelles elles font face. Elle a notamment présenté le cas de Bety Cariño, assassinée en 2010 à Oaxaca alors qu'elle participait à une caravane humanitaire pour se rendre dans la ville de San Juan Comalapa. Trois ans après les faits, l'impunité prévaut et aucune arrestation n'a encore été réalisée dans ce cas, prouvant encore une fois la nécessité de poursuivre le combat pour la recherche de la justice.

Martin Willaume

### Le cas de San Dionisio del Mar

Cette communauté située dans l'isthme de Tehuantepec dans l'Etat d'Oaxaca s'est opposée depuis 2011 à l'installation d'un projet éolien sur ses terres. L'entreprise n'a pas respecté la consultation préalable des communautés. Cette contestation leur a valu de nombreuses menaces et la tension est très forte pour les dirigeants du mouvement. Il y a eu plusieurs agressions physiques, une tentative de lynchage et des menaces téléphoniques, notamment envers Bettina Cruz qui est toujours vulnérable - malgré les mesures de protection par la Commission des droits de l'Homme de Oaxaca— et a dû quitter la région.

Codigo DH a déposé trois plaintes pour dénoncer les actes de la police locale et assiste les membres des communautés pour qu'ils bénéficient des mesures de protection. Les volontaires de PBI accompagnent les équipes de Codigo DH lors de leurs déplacements sur le terrain et ont constaté une dégradation du climat pour les défenseurs particulièrement préoccupante.

## Formation à l'Intervention Civile de Paix (6-7 juillet 2013)

PBI France organise une formation à l'intervention civile de paix afin de poursuivre sa mission de diffusion de cette notion encore trop méconnue en France. Cécile Dubernet, qui en assurera le déroulé, nous explique l'importance de cette présence internationale.

**A**u Népal, au Guatemala, au Kenya, en Israël, mais aussi en Syrie et dans d'autres communautés déchirées, des civils agissent. Le travail des acteurs de la société civile est reconnu dans les domaines du développement et de l'humanitaire. Voilà plus de 15 ans que Médecins sans Frontières a reçu le Prix Nobel de la Paix. L'engagement des ONG de défense des droits de l'Homme est également apprécié, non seulement des organismes interétatiques tels que les Nations Unies ou l'Union Européenne qui les accueillent dans leurs instances consultatives, mais aussi du grand public auquel des noms comme Amnesty International ou Human Rights Watch inspirent confiance. Mais s'il est accepté que ces organisations, à l'aide des nouveaux outils technologiques, agissent en observateurs de l'action des forces armées et de la police, il demeure mal compris qu'elles soient un maillon clé des systèmes d'alerte précoce ce qui est le rôle direct de la société civile dans la protection de personnes en danger comme au Nord du Mexique ou au Sud Soudan.



Exercice lors d'une formation à l'ICP

La sécurité des personnes reste abordée comme une responsabilité institutionnelle incombant aux acteurs armés de l'Etat (police, armée) ou de forces rebelles. Cette vision est néanmoins en décalage avec les réalités de terrain. Dans le Kivu, comme en Somalie ou au Guatemala, les premiers acteurs de leur sécurité sont les populations elles-mêmes. Ces dernières font preuve d'une extraordinaire créativité et d'une grande résilience pour se protéger, ainsi que leurs proches et leurs communautés: des comités de soutien, de recherche de disparus, des regroupements de syndica-

### Comment s'inscrire à cette formation?

Retrouvez tous les détails pratiques en dernière page de ce bulletin et envoyez un acompte à PBI France

listes, d'avocats, de femmes se mobilisent. Ils défendent des droits, des accès, des recours en justice qui sont des éléments clés de ce que l'on nomme aujourd'hui la sécurité humaine. Ils exigent de l'Etat qu'il remplisse mieux ses fonctions régaliennes. Dans bien des zones de conflit, la sécurité humaine résulte donc d'une co-construction impliquant des acteurs institutionnels armés ou non et des civils mobilisés. Le courage de ces personnes n'a d'égal que les obstacles qu'elles rencontrent: barrières administratives, préjugés culturels, raciaux, intimidations et menaces, attaques physiques allant jusqu'au meurtre. Leur détermination est donc formidable comme en témoigne la publication récente de PBI sur les femmes mexicaines, *Dignas*.

Depuis environ 30 ans des réseaux internationaux apportent un soutien physique et politique à ces défenseurs de la sécurité humaine. Par la présence terrain (accompagnement, interposition, médiation, observation) mais aussi le suivi et la gestion de l'information, par un travail de recherche permanent et la circulation des bonnes pratiques, des organisations comme PBI contribuent à préserver l'humain comme acteur de la transformation du conflit. Ce travail exige des modes de recrutement et de formation rigoureux, une expertise du risque et de sa gestion, une excellente maîtrise des systèmes d'information et de réseaux (gouvernementaux, militaires, médiatiques, associatifs), enfin d'excellentes compétences analytiques, compétences qui se doivent d'être toujours renouvelées.

Comment intervient-on dans des zones de danger sans ingérence ni arrogance? Qu'est ce que l'impartialité en zone de conflit? Comment être respecté par des acteurs armés quand on est étranger et non-violent? Comment articuler présence et suivi à distance? Quelles approches permettent de limiter l'usage de la violence et de reconstruire du lien social? Toutes ces questions et bien d'autres seront abordées lors d'un week end de formation organisé par PBI les 6 et 7 juillet prochain à Paris.

Cécile Dubernet

## Week-end de formation à l'Intervention Civile de Paix

**6-7 juillet 2013**

**Objectifs :** Découvrir les principes de l'Intervention Civile de Paix et les mandats des différentes organisations de défense des droits de l'Homme sur le terrain Identifier et comprendre les types de mission (observation, accompagnement physique, accompagnement politique, interposition etc...)

Expérimenter les dimensions du travail (analyses de cas et prises de décision, travail en équipes multiculturelles, stress, questions de sécurité)

Comprendre les procédures de recrutement

**Pédagogie :** Apports théoriques, débats, films, analyses de cas, simulation de prises de décision.

**Public :** Toute personne engagée dans la défense des droits de l'Homme, qu'elle souhaite ou non partir sur le terrain. Formation utile pour les personnes amenées à travailler dans des situations conflictuelles sur les thématiques du développement, de l'humanitaire, l'analyse stratégique, voire l'intervention militaire.

**Formateurs :** **Cécile Dubernet** (membre de PBI et Maître de conférence à la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Institut Catholique de Paris – forme des intervenants à l'ICP depuis 2007) et **Justin Scherer**, traducteur et enseignant à l'Institut Catholique de Paris (ancien volontaire pour le Collectif Guatemala).

**Lieu :** 6, rue du Regard, 75006 Paris

**Participation demandée :** 60 € par personne

**Inscription :** auprès de PBI-France (joindre un acompte de 30 €)

## S'impliquer avec PBI

### >>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

### >>> Nos actions

#### Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

#### Réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

#### Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-France doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes...

### >>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site internet de PBI-France : [www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

### REJOIGNEZ-NOUS

#### Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 €

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 €

◇ De soutien, 60 €

L'adhésion ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel *Présence internationale*.

Je m'abonne au bulletin trimestriel *Présence internationale* ◇ 10 € par an

Je souhaite faire un don de ◇ 30 € ◇ 60 € ◇ 100 € ◇ Autre : ..... €

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Vos chèques sont à adresser à l'ordre de PBI France et à envoyer au 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris